



Thierry MAYEUR

Estelle DEGAND

Jean-Edouard LAMBERT

Experts Comptables
Commissaires aux Comptes

Jean-Pierre DUFLOT

Expert Comptable Honoraire

**FÉDÉRATION RÉGIONALE POUR LA CULTURE
ET LE PATRIMOINE MARITIMES
25 Rue de Cronstadt
62100 CALAIS**

**Rapports
du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels
(Exercice clos le 31/12/2020)**

Parc d'Activités de la Cessoie 91 Rue Simon Volland 59130 LAMBERSART
Tél 03 20 93 52 07 Fax 03 20 93 32 15 E-mail : audit@expertsteam.fr
SARL au Capital de 150 000 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région de Lille
Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de la Cour d'Appel de Douai
RCS LILLE B 452 115 223 SIRET : 452 115 223 00029 APE 6920Z N° TVA FR16 452 115 223



Thierry MAYEUR

Estelle DEGAND

Jean-Edouard LAMBERT

Experts Comptables
Commissaires aux Comptes

Jean-Pierre DUFLOT

Expert Comptable Honoraire

**FEDERATION REGIONALE POUR LA CULTURE
ET LE PATRIMOINE MARITIMES (FRCPM)**

Association déclarée

**Siège social : 25 Rue de Cronstadt
62100 CALAIS**

SIRET : 393117015 00031

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FEDERATION REGIONALE POUR LA CULTURE ET LE PATRIMOINE MARITIMES (FRCPM) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association FRCPM à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Parc d'Activités de la Cessoie 91 Rue Simon Volland 59130 LAMBERSART

Tél 03 20 93 52 07 Fax 03 20 93 32 15 E-mail : audit@expertsteam.fr

SARL au Capital de 150 000 €

Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région de Lille

Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de la Cour d'Appel de Douai

RCS LILLE B 452 115 223 SIRET : 452 115 223 00029 APE 6920Z N° TVA FR16 452 115 223



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur La note relative à la continuité d'exploitation exposée dans l'annexe sur le soutien de l'agglomération Grand Calais Terres & Mers et les mesures spécifiques Covid-19.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur :

- le caractère approprié des principes comptables appliqués,
- le caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes
- la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à LAMBERSART, le 09 Avril 2021

Pour la SARL EXPERTS TEAM,
Jean-Edouard LAMBERT
Commissaire aux Comptes



ANNEXE :

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

F.R.C.P.M

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 20/04/21
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	2 194	2 194		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	2 194	2 194		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	194 142	56 004	138 138	121 944
Autres immobilisations corporelles	86 268	71 539	14 729	13 714
Immobilisations en cours	2 377		2 377	2 377
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	282 787	127 543	155 245	138 036
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	1 220		1 220	1 220
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 874		1 874	1 874
TOTAL immobilisations financières :	3 094		3 094	3 094
ACTIF IMMOBILISÉ	288 075	129 737	158 338	141 129
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	14 282		14 282	15 782
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises	8 181		8 181	4 096
TOTAL stocks et en-cours :	22 462		22 462	19 878
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	87 379		87 379	35 012
Autres créances	18 641		18 641	49 902
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	106 020		106 020	84 915
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	72 615		72 615	1 258
Charges constatées d'avance				
TOTAL disponibilités et divers :	72 615		72 615	1 258
ACTIF CIRCULANT	201 097		201 097	106 050
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				



TOTAL GÉNÉRAL	489 173	129 737	359 436	247 180
----------------------	----------------	----------------	----------------	----------------

Bilan Passif

F.R.C.P.M

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 20/04/21
Devise d'édition EURO

	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatif sans droit de reprise	236 819	234 709
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau sur gestion propre	(255 905)	(358 975)
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	85 434	103 070
Autres fonds associatifs		
Fonds associatif avec droit de reprise		
- Apports	43 341	49 591
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
- Subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables		
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL I FONDS ASSOCIATIFS	109 688	28 395
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL II PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES		
Sur subventions de fonctionnement	53 729	
Sur autres ressources		
TOTAL III FONDS DEDIES	53 729	
DETTES (1)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	24 443	17 761
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	5 000	5 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	155 411	167 291
Dettes fiscales et sociales	10 551	10 052
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	613	2 795
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)		15 886
TOTAL IV DETTES	196 018	218 785
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	359 436	247 180
(1) A plus d'un an 24 443 A moins d'un an 166 575		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	443	4 655
(3) Dont emprunts participatifs		
ENGAGEMENTS DONNES		

Compte de Résultat en liste

F.R.C.P.M

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 20/04/21
Devise d'édition EURO

	31/12/2020	31/12/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :		
- Ventes de marchandises	110	17 316
- Production vendue [biens et services]	34 480	78 875
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	34 590	96 191
Dont à l'exportation :		
- Production stockée		
- Production immobilisée		
- Produits nets partiels sur opérations à long terme		
- Subventions d'exploitation	324 643	353 670
- Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		20
- Cotisations	20	468
- Autres produits	1 933	3 247
TOTAL I PRODUITS D'EXPLOITATION	361 187	453 595
CHARGES D'EXPLOITATION (2) :		
- Achat de marchandises	5 379	3 055
Variation de stocks	(4 084)	1 522
- Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks	1 500	536
- Autres achats et charges externes	86 364	161 204
- Impôts, taxes et versements assimilés	2 260	2 320
- Salaires et traitements	94 712	112 036
- Charges sociales	13 841	28 924
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	7 821	5 854
- Sur immobilisations : dotations aux provisions		
- Sur actif circulant : dotations aux provisions		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
- Subventions accordées par l'association		
- Autres charges	30	104
TOTAL II CHARGES D'EXPLOITATION	207 823	315 556
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	153 364	138 039
PRODUITS FINANCIERS :		
- De participation (3)		
- D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
- Autres intérêts et produits assimilés (3)	155	41
- Reprises sur provisions et transferts de charges		
- Différences positives de change		
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III PRODUITS FINANCIERS	155	41
CHARGES FINANCIERES :		
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Intérêts et charges assimilées (4)	704	2 973
- Différences négatives de change		
- Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV CHARGES FINANCIERES	704	2 973
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	(549)	(2 931)

Compte de Résultat en liste - suite

F.R.C.P.M

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 20/04/21
Devise d'édition EURO

	31/12/2020	31/12/2019
--	------------	------------

3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	152 815	135 108
---	----------------	----------------

PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
- Sur opérations de gestion		
- Sur opérations en capital	2 526	3 990
- Reprises provisions et transferts de charges		
TOTAL V PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 526	3 990

CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
- Sur opérations de gestion		11
- Sur opérations en capital	16 178	1 139
- Dotations aux amortissements et aux provisions		34 877
TOTAL VI CHARGES EXCEPTIONNELLES	16 178	36 028

4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	(13 652)	(32 038)
--	-----------------	-----------------

Impôts sur les bénéfices (VII)		
- Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (VIII)		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées (IX)	53 729	

TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VIII)	363 867	457 627
--	----------------	----------------

TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + IX)	278 434	354 557
--	----------------	----------------

EXCEDENT OU DEFICIT	85 434	103 070
----------------------------	---------------	----------------

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
- Bénévolat	30 373	
- Prestations en nature		
- Dons en nature		
TOTAL	30 373	

CHARGES		
- Secours en nature		
- Mise à disposition gratuite de biens et services		
- Personnel bénévole	(30 373)	
TOTAL	(30 373)	

EMPLOIS ET EVALUATIONS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
	Exercice clos le 31/12/20
Secours en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et services	
Prestations	
Personnel bénévole	30 373
TOTAL	30 373

EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
	Exercice clos le 31/12/20
Bénévolat	30 373
Prestations en nature	
Dons en nature	
TOTAL	30 373

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
	A	B	C	D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise	234 709	2 110		236 819
Ecart de réévaluation				
Fonds associatifs avec droit de reprise	49 591		6 250	43 341
Réserves				
Report à nouveau	(358 975)	103 070		(255 905)
Résultat comptable de l'exercice	103 070		103 070	
Subventions d'investissements non renouvelables par l'organisme				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL	28 395	105 180	109 320	24 255

Règles et méthodes comptables F.R.C.P.M 2020

Désignation de la société : Association FRCPM

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 25 mars 2021.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 359 436 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, faisant apparaître un excédent de 85 434 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/20 au 31/12/20.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES GENERALES

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général et conformément aux dispositions des différents règlements comptables (ANC n° 2018-06).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Il a été dérogé, pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité aux principes de la méthode des coûts historiques pour les raisons suivantes :

- Les biens donnés à l'association sont inscrits dans l'actif à la valeur vénale.
- Les bateaux sont entrés au chantier naval dans un but de sauvegarde et feront, selon leur état, l'objet de mesures de restauration, réparation, entretien ou conservation.
- Leur valorisation ou exploitation se fera soit par la navigation, soit par la présentation dans le cadre d'expositions ou de projet muséographique.
- Leurs valeurs en l'état ont été définies par des expertises. Nous estimons que ces bateaux seront maintenus en état de bonne conservation et que leur valeur ne se dépréciera pas avec le temps. A ce titre, il a été décidé de ne pas les amortir, ces bateaux étant considérés comme des objets de collection. Toutefois il y a deux exceptions avec la dépréciation complète de deux unités : Jean XXIII pour 32 377,46 € et Rolland Willy pour 2 500 €.
- Concernant les objets de marine, ils ont également été évalués par un expert. Ils ne font l'objet d'aucune dépréciation, ceux-ci étant aussi considérés comme objets de collection.

CONTINUE D'EXPLOITATION

Malgré la crise sanitaire, la FRCPM a réussi à passer le cap 2020 comme le montre cet excédent.

Ce résultat est obtenu grâce au soutien de l'agglomération Grand Calais Terres & Mers qui nous a versé pendant 3 ans une subvention de 100 000 €, et qui est prête à nous soutenir en 2021 (vote du Conseil Communautaire de mai). Nos partenaires depuis de nombreuses années comme la Région et le Département nous ont également fortement soutenu en nous versant rapidement les subventions et en maintenant les montants prévus avec la possibilité pour nous de reconvertir les actions impossibles à mener à cause de la crise.

Nous avons également bénéficié des mesures gouvernementales mises en places comme le chômage partiel, l'exonération d'une partie des cotisations sociales et le Prêt garanti par l'État.



Concernant notre dette, nous avons terminé de rembourser France Active (prêt associatif de 2013). Il nous reste l'avance remboursable de la Région pour 43 341 €. Nous avons établi un plan de remboursement sur 4 ans, nous devons verser cette année deux échéances soit 21 670 € mais avec la situation actuelle nous avons préféré reporter après toutefois les avoir informé. Il reste une dette fournisseurs qui se réduit au fur et à mesure.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations sont ou ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Matériel de transport	4 à 5 ans
- Agencements et aménagements divers	10 ans
- Installations techniques	10 ans
- Matériel et outillages industriel	5 à 10 ans
- Matériel informatique	4 à 5 ans
- Biens mobiliers	3 à 5 ans

STOCKS

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "Écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques,



en totalité / partiellement suivant les modalités suivantes

TRAITEMENT COMPTABLES DES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELLES

Charges exceptionnelles : 16 178 €

Elles correspondent à 50 % des acomptes bateau versés pour Escale à Calais 2020 qui ne seront pas repris dans les contrats d'affrètement 2021. En raison de la crise sanitaire, nous avons convenu avec les armateurs d'abandonner 50 % du 1^{er} acompte.

Produits exceptionnelles : 2 525 €

- Régularisation de 2 000 € en notre faveur dans le dossier SARL Tallship Artémis.
- Régularisation dans le remboursement du prêt France Active

REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DU CA ET A LA DIRECTION

Les membres du Conseil d'Administration sont bénévoles et ne perçoivent aucune indemnité.

PRESTATIONS DES BENEVOLES

Les bénévoles se composent de membres du Conseil d'Administration et d'adhérents associatifs ou particuliers. Ces derniers participent :

- aux apports techniques, scientifiques, historiques et logistiques
- aux délégations, formation, démonstrations de savoir-faire, animations de stand...

Ils peuvent bénéficier de reçus fiscaux pour leurs frais divers : Déplacements, repas...

HONORAIRES VERSEES AU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Validation de l'exercice comptable 2020 : Provision de 6 000 €

Ce montant correspond au montant comptabilisé.

COVID – 19

Information au titre de l'impact du covid-19 sur l'activité de l'association

Conformément aux dispositions du PCG1 sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'association constate que cette crise sanitaire a un impact significatif sur son activité :

- Annulation des manifestations de toutes les opérations 2020 :
- Ostende à l'Ancre, Fête du Port de Blankenberge, Escale à Gravelines en mai.
- Escale à Calais en juin (report en 2021) – Subvention prévue de 250 000 € ainsi que les produits d'activités estimés à 54 000 €
- Grand'escale à Fécamp en juillet (report 2022)



- Voiles de légendes à Dunkerque en août (report en 2021 puis décision d'annulation total) – Perte subvention de 40 000 €.

- Fêtes littorales de septembre à novembre (report en 2021)

- Actions « En avant toute » - Contrat Ville - Calais et Etat (report 2021)

Seuls deux événements ont pu avoir lieu : l'Escale du Shtandart en juin et les Journées du Patrimoine en septembre.

La FRCPM a pris de mesures dès la mise en place du confinement.

Des mesures d'informations, d'hygiène et de sécurité ont été mises en place dans les locaux, bureau et atelier au profit des salariés, des adhérents et autres usagers.

La FRCPM a bénéficié de mesures d'aides gouvernementales :

- Un prêt garanti par l'État d'un montant de 24 000 €. A rembourser entièrement en août 2021 ou à échelonner entre 1 et 5 ans.

- La perception d'indemnités de chômage partiel pour 8 089,14 €. Trois salariés ont été concernés par cette mesure d'avril à décembre 2020.

- L'exonération de charges sociales consenties par l'Urssaf d'un montant total de 11 335 € sur la période de février à décembre 2020.

Les comptes ont été approuvés par un Conseil d'Administration qui s'est déroulé en visioconférence le 25 mars 2021.



Immobilisations

F.R.C.P.M

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 20/04/21
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement	2 194		
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :	2 194		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	174 500		19 642
Installations générales, agencements et divers	45 709		4 788
Matériel de transport	27 721		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	7 450		600
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	2 377		
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	257 757		25 030
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	1 220		
Prêts et autres immobilisations financières	1 874		
TOTAL immobilisations financières :	3 094		
TOTAL GÉNÉRAL	263 045		25 030

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement			2 194	
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :			2 194	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels			194 142	
Inst. générales, agencements et divers			50 497	
Matériel de transport			27 721	
Mat. de bureau, informatique et mobil.			8 050	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			2 377	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :			282 787	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			1 220	
Prêts et autres immo. financières			1 874	
TOTAL immobilisations financières :			3 094	
TOTAL GÉNÉRAL			288 075	

Amortissements

F.R.C.P.M

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 20/04/21
Devise d'édition EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	2 194			2 194
TOTAL immobilisations incorporelles :	2 194			2 194
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel	17 678	3 448		21 126
Inst. générales, agencements et divers	37 925	1 749		39 674
Matériel de transport	24 240	2 321		26 561
Mat. de bureau, informatique et mobil.	5 001	303		5 304
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	84 844	7 821		92 665
TOTAL GÉNÉRAL	87 039	7 821		94 860

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL			

Amortissements (suite)

F.R.C.P.M

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 20/04/21
Devise d'édition EURO

MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Dotations	Reprises
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Frais d'établissement et de développement		
Autres immobilisations incorporelles		
TOTAL immobilisations incorporelles :		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Terrains		
Constructions sur sol propre		
Constructions sur sol d'autrui		
Constructions installations générales		
Installations techniques et outillage industriel		
Installations générales, agencements et divers		
Matériel de transport		
Matériel de bureau, informatique et mobilier		
Emballages récupérables et divers		
TOTAL immobilisations corporelles :		
Frais d'acquisition de titres de participations		

TOTAL GÉNÉRAL		
----------------------	--	--

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				
RUBRIQUES	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net fin exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursem. des obligations				

Provisions Inscrites au Bilan

F.R.C.P.M

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Édition du 20/04/21
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges Prov. pour garant, données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES				
Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	34 877			34 877
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	34 877			34 877
TOTAL GÉNÉRAL	34 877			34 877

État des Échéances des Créances et Dettes

F.R.C.P.M

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 20/04/21
Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	1 874		1 874
TOTAL de l'actif immobilisé :	1 874		1 874
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	87 379	87 379	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	436	436	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée			
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers	14 685	14 685	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	3 520	3 520	
TOTAL de l'actif circulant :	106 020	106 020	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE			

TOTAL GÉNÉRAL	107 894	106 020	1 874
----------------------	----------------	----------------	--------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Après des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	24 443		24 443	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	155 411	155 411		
Personnel et comptes rattachés	2 760	2 760		
Sécurité sociale et autres organismes	7 791	7 791		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	613	613		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

TOTAL GÉNÉRAL	191 018	166 575	24 443	
----------------------	----------------	----------------	---------------	--

Charges à Payer

F.R.C.P.M

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 20/04/21
Devise d'édition EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 133
Dettes fiscales et sociales	5 235
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	11 368

Produits à Recevoir

F.R.C.P.M

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 20/04/21
Devise d'édition EURO

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières Créances Créances clients et comptes rattachés Personnel Organismes sociaux État Divers, produits à recevoir Autres créances Valeurs Mobilières de Placement Disponibilités	14 685
TOTAL	14 685

Charges et Produits Constatés d'Avance

F.R.C.P.M

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 20/04/21
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation		
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL		

État des Échéances des Créances et Dettes

F.R.C.P.M

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 20/04/21
Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	1 874		1 874
TOTAL de l'actif immobilisé :	1 874		1 874
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	87 379	87 379	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	436	436	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée			
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers	14 685	14 685	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	3 520	3 520	
TOTAL de l'actif circulant :	106 020	106 020	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE			

TOTAL GÉNÉRAL	107 894	106 020	1 874
----------------------	----------------	----------------	--------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	24 443		24 443	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	155 411	155 411		
Personnel et comptes rattachés	2 760	2 760		
Sécurité sociale et autres organismes	7 791	7 791		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	613	613		
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

TOTAL GÉNÉRAL	191 018	166 575	24 443	
----------------------	----------------	----------------	---------------	--

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

A- SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894)	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		A	B	C	D = A - B + C
Escale à Calais	75 000	75 000	55 230		19 770
Contrat Ville	18 000	18 000	4 041		13 959
Parc naturel marin	20 000	20 000			20 000
TOTAL	113 000	113 000	59 271		53 729

B- RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC, DES LEGS ET DES DONATIONS

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6895 ou 6897)	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		A	B	C	D = A - B + C
TOTAL					



Thierry MAYEUR

Estelle DEGAND

Jean-Edouard LAMBERT

Experts Comptables
Commissaires aux Comptes

Jean-Pierre DUFLOT

Expert Comptable Honoraire

**FEDERATION REGIONALE POUR LA CULTURE
ET LE PATRIMOINE MARITIMES (FRCPM)**

Association déclarée

**Siège social : 25 Rue de Cronstadt
62100 CALAIS**

SIRET : 393117015 00031

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

Aux adhérents de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous portons à votre connaissance les conventions découvertes à l'occasion de notre mission et devant être soumises à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Parc d'Activités de la Cessoie 91 Rue Simon Volland 59130 LAMBERSART

Tél 03 20 93 52 07 Fax 03 20 93 32 15 E-mail : audit@expertsteam.fr

SARL au Capital de 150 000 €

Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région de Lille

Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de la Cour d'Appel de Douai

RCS LILLE B 452 115 223 SIRET : 452 115 223 00029 APE 6920Z N° TVA FR16 452 115 223



Acquisitions d'objets de collection par votre Association

Votre association a acquis des lots d'objets de collection dont 4 d'entre eux auprès de Monsieur Marcel CHARPENTIER pour un montant total de 6 200 €.

3 de ces lots ont été évalués par Monsieur Marc POINTUD, expert en patrimoine maritime pour une valeur globale de 5 600€.

Personne concernée : Monsieur Marcel CHARPENTIER, président de votre association.

Fait à LAMBERSART, le 09 Avril 2021

Pour la SARL EXPERTS TEAM,
Jean-Edouard LAMBERT
Commissaire aux Comptes